

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 27 septembre 2018

Direction Technique – N°10.04.2018.68

Objet : Contribution à la transition énergétique et climatique de la Métropole Rouen Normandie : Engagements COP 21

Date de la convocation : 14 septembre 2018

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 28

PRESENTS : MM. Frédéric MARCHE, Jean-Marie DELAFOSSE, Mme Michèle BUREL, MM. Jean-Alain VIVIEN, Antonio DE ALMEIDA, Mmes Monique COLOMBOTTI, Corine PALMENTIER, M. André REMOND, Mmes Michelle BACHELAY, Eliane GUERY, M. Djilali BENIDRIS, Mme Marie-Odile GRENTE, M. Patrick VENAT, Mme Marie-Line GRAHOVAC, MM. Dominique BRISELET, Fabrice BERTHOU, Yaya SARR, Mme Carole VERGETAS, M. Patrick HINQUE, Mme Sylvie MOUREAU, M. Stéphane LEFEBVRE, Mme Laëtitia BELLEGUEULLE, M. Philippe PREVOST

POUVOIRS :

M. Alain OVIDE a donné pouvoir à M. Jean-Marie DELAFOSSE

Mme Catherine LEVASSEUR a donné pouvoir à Mme Monique COLOMBOTTI

Mme Florence GAILLARD a donné pouvoir à M. Frédéric MARCHE

M. Martial DIZY a donné pouvoir à Mme Laëtitia BELLEGUEULLE

M. Olivier FLEURY a donné pouvoir à M. Philippe PREVOST

ABSENTE : Mme Rachel BOIMARE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Michèle BUREL

RAPPORTEUR : Monique COLOMBOTTI

Consciente de la nécessité de mettre en œuvre rapidement les mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) nécessaires à la limitation du réchauffement climatique global à +2 °C, voire si possible +1,5 °C à l'horizon 2100, ainsi que les mesures d'adaptation permettant aux territoires d'anticiper les changements climatiques inévitables, la France a adopté, le 17 août 2015, la loi no 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite Loi TECV.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

En plus de confirmer les objectifs français de réduction des émissions de GES, de réduction des consommations d'énergie et d'augmentation progressive de la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique national, la Loi TECV développe plusieurs outils de gouvernance et de programmation de l'échelle nationale à l'échelle locale :

- La stratégie nationale bas-carbone (art 173)
- La Programmation pluriannuelle de l'énergie (art 176)
- Les schémas régionaux climat air énergie ou SRCAE, bientôt intégrés aux SRADDET (art 188)
- Les Plans climat air énergie territoriaux ou PCAET (art 188)

Selon la loi TECV :

- les EPCI regroupant plus de 20 000 habitants doivent adopter un PCAET au plus tard le 31 décembre 2018
- les EPCI de plus de 50 000 habitants existants au 1^{er} janvier 2015 doivent adopter un PCAET au 31 décembre 2016

La Métropole Rouen Normandie, née au 1^{er} janvier 2015, forte de 71 communes et 500 000 habitants, est donc concernée par cette obligation réglementaire.

L'arrêté du 4 août 2016 et le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 précisent les modalités d'application de l'article 188 de la loi TECV, et notamment la liste des polluants atmosphériques à comptabiliser, les secteurs émetteurs à considérer, le contenu attendu du PCAET et les modalités de communication aux services de l'État.

Le PCAET doit être élaboré pour 6 ans, avec une évaluation à 3 ans. Il est composé d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi et d'évaluation

Pour la Métropole Rouen Normandie, 2017 fut l'année de réalisation du diagnostic. Au regard de ses résultats, et pour être en phase avec les objectifs nationaux, la Métropole s'est d'ores et déjà fixé les objectifs suivants à l'horizon 2050 : diviser par 2 les consommations énergétiques actuelles du territoire ; multiplier par 2,5 la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire ; consommer 100 % d'énergies d'origines renouvelables, produites à partir des ressources du territoire ou de territoires limitrophes.

2018 est l'année d'élaboration de la Stratégie territoriale et du Plan d'actions.

Soucieuse de coconstruire ce dernier avec l'ensemble des acteurs publics et privés locaux qui contribuent de manière commune mais différenciée aux consommations et émissions du territoire, la Métropole a décidé d'impliquer les forces en présence via un dispositif de mobilisation et de concertation baptisé COP 21 locale, s'inspirant de la 21^{ème} conférence internationale pour le climat reçue à Paris en décembre 2015.

Cette COP 21 locale, coanimée par la Métropole Rouen Normandie et son partenaire le WWF France, doit permettre d'identifier une série d'actions et de mesures concrètes donnant un ancrage territorial au PCAET.

L'ensemble des actions identifiées, nommées "Engagements COP21", seront rassemblées dans l'Accord de Rouen pour le climat, signé par l'ensemble de ses contributeurs le 29 novembre prochain.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

- Après avoir fait l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la ville de Cléon,
- Après avoir identifié, avec l'aide de M. le Maire de Malaunay, ambassadeur de la COP 21 auprès des communes, les possibles engagements à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables,
- Après avoir consulté les agents municipaux compétents sur ces domaines,
- Après avoir débattu de ces propositions d'engagements avec les membres du conseil,

Mme l'Adjointe au Maire en charge des travaux et du développement durable, propose au Conseil Municipal, après avis des commissions, que la ville de Cléon contribue à la transition énergétique et climatique de la Métropole Rouen Normandie en planifiant la mise en œuvre des engagements COP 21 listés en annexe intitulé « COP 21 locale Accord de Rouen pour le climat Engagements de la ville de Cléon ». Ces engagements seront inscrits dans l'Accord de Rouen pour le Climat, que M. le Maire signera, pour la commune, le 29 novembre 2018.

Vu le rapport présenté par Mme l'Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de contribuer à la transition énergétique et climatique de la Métropole Rouen Normandie en planifiant la mise en œuvre des engagements COP 21 listés en annexe intitulé «COP 21 locale Accord de Rouen pour le climat Engagements de la Ville de Cléon»
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document contractuel y relatif,

Pour copie conforme,

CLEON, le 27 septembre 2018

Le Maire,

Frédéric MARCHE



Accusé de réception en préfecture
076-217601780-20180927-1004201868-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr



COP 21 locale

Accord de Rouen pour le climat

Engagements de la ville de Cléon



Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune propose d'inscrire à l'Accord de Rouen pour le Climat les engagements suivants :

DEMARCHE GLOBALE

1. Entrée dans la démarche de labellisation Cit'ergie visant à prioriser, planifier et structurer la politique climat-air-énergie de la ville : démarche transversale et intégrée ; processus d'amélioration continue ; soutien financier de l'ADEME ; accompagnement par un conseiller Cit'ergie ; montée en compétence et implication de l'ensemble des services

AMENAGEMENT – URBANISME

2. Incitation des parties prenantes à une prise en compte élevée des enjeux énergétiques et climatiques dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) :
 - Approche environnementale de l'urbanisme
 - Niveaux de performance énergétique supérieurs à la réglementation
 - Développement des énergies renouvelables et de l'autoconsommation
 - Choix techniques permettant de prévenir la précarité énergétique
 - Reconquête de la nature en ville (toitures végétalisées, verdissement de l'espace public...)
 - Choix techniques permettant de prévenir les phénomènes d'ilots de chaleur urbains
3. Participation active à la mise en place de l'écosystème Cléon 4.00 ayant pour objectif de mettre en place un circuit court industriel favorisant le brassage des entreprises sur la future zone d'activités économiques des coutures qui fera l'objet d'une intégration environnementale soignée.

PATRIMOINE COMMUNAL

4. Réalisation d'un programme d'audits énergétique sur 4 bâtiments publics, d'ici fin 2020 : Complexe Sportif, Centre technique municipal, Ecole primaire Goscinny, Ecole maternelle Capucine.
5. Elaboration d'un PPI travaux pour planifier la mise en œuvre à court ou moyen terme des prescriptions des audits énergétiques
6. Elaboration d'un plan d'éclairage interne permettant d'identifier les éclairages énergivores et de planifier le passage progressif aux LED
7. Mise en place d'un outil de suivi des consommations d'eau sur l'ensemble des bâtiments, et recherche d'optimisation
8. Réalisation de la rénovation énergétique de la Médiathèque, d'ici 2020, selon les prescriptions de l'audit de 2013 (isolation extérieure, remplacement de parois vitrées par des parois opaques, isolation au niveau des faux-plafonds, remplacement des luminaires suspendus par des appareillages à LED).
9. Modification de quelques contrats électriques en tarif bleu pour une énergie verte (renouvelable)

ECO-CONSTRUCTION

10. En phase de réflexion/conception du projet la future construction Pôle Enfance : groupe scolaire + centre de loisirs + accueil petite enfance , prise en compte des objectifs de performance énergétique, de conception bioclimatique, de production d'énergie solaire photovoltaïque et/ou thermique, d'ossature bois local et d'utilisation de matériaux bio-sourcés , prise en compte de l'extension future bâtiment « La traverse » pour éventuellement une réflexion sur une chaufferie commune .

ECLAIRAGE PUBLIC

11. Mise en œuvre de l'extinction nocturne, de 24h à 5h au minimum, dès 2018, sur diverses voies déterminées ultérieurement par arrêté municipal
12. Suppression de points d'éclairage dont l'éclairage n'apporte pas de plus-value
13. Changement de l'éclairage public rue du Bois du Prince, rue Dr Villers, rue du Petit Clos (LED)
14. Etude de faisabilité de modernisation de l'éclairage urbain dans l'enceinte du complexe sportif avec l'objectif d'une extinction minimum 1h à 5h

ENERGIES RENOUVELABLES

15. Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du Centre Technique Municipal et sur l'Unité Centrale de Production des Repas, en injection ou autoconsommation, sites les plus consommateurs

MOBILITE

16. Réflexion systématique sur l'acquisition de véhicules à faibles émissions (électrique, hybride, GNV...) lors du renouvellement de la flotte municipale
17. Développement des modes doux sur le territoire, comme rue du Bois du Prince, RD7, et dans le cadre du NPNRU

ALIMENTATION – AGRICULTURE

18. Intégration d'un objectif minimal de 25% de produits Bio et/ou Locaux dans le prochain marché d'approvisionnement de la restauration scolaire, d'ici fin 2022
19. Tri des déchets alimentaires dans les satellites par les enfants par la mise en place de tables de tri et valorisation des déchets, dans une première école test, en, 2019/2020, démarche participative avec les agents de la restauration, et l'association « Le Sillage » au titre des activités périscolaires.
20. Création d'un jardin comestible, rue Emile Zola, par les services municipaux et lancement d'une réflexion plus large sur concept de « ville comestible » (arbres fruitiers et plantations comestibles dans les massifs, dans les jardinières...)

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

21. Mise en œuvre partielle de l'enherbement du cimetière municipal
22. Etude de faisabilité d'une réhabilitation d'une ancienne carrière en parc urbain écologique : mares pédagogiques, gestion différenciée des prairies, vergers, pêche de loisirs, éco-pâturage...) en partenariat avec un exploitant
23. Proposition de soumission des bois communaux au régime forestier et élaboration d'un document d'aménagement forestier par l'ONF, selon les orientations définies par la commune ou Elaboration d'un diagnostic, inventaire et préconisations par l'ONF
24. En partenariat avec la Métropole, organisation, d'ici fin 2020, d'un chantier participatif de plantation d'arbres et/ou de haies

SENSIBILISATION

25. Eco-labellisation dès 2019 d'une première manifestation festive, culturelle ou sportive, puis de l'ensemble des manifestations organisées ou co-organisées par la ville d'ici fin 2020

